

# Rapport 2024 en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

| 31 mai 2024



EPC Canada



## EPC Canada

### Rapport 2024 en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

---

#### Champ d'application

Le présent rapport (le « rapport »), produit au nom d'EPC Canada Explosives Ltd. (« EPC Canada », la « Société », « nous » ou « notre »), est préparé conformément au paragraphe 11(1) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « loi ») et se rapporte à notre plus récent exercice écoulé, clos le 31 décembre 2023. Ce rapport présente les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises ou de leur importation au Canada par la Société.

#### Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

En termes généraux, nous vous présentons les mesures en place lors du dernier exercice financier, terminé le 31 décembre 2023, afin de prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons cartographié nos chaînes d'approvisionnement.
- Nous avons évalué les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos processus internes.
- Nous avons élaboré un plan d'action pour lutter contre le travail forcé ou le travail des enfants.
- Nous avons évalué nos processus de recrutement des travailleurs et mis en place des contrôle internes.
- Nous avons procédé à la révision et l'application de la « Charte Achats Responsables d'EPC Groupe » et du « Code des Bonnes Pratiques des Affaires » afin de l'appliquer à tous nos fournisseurs, ainsi qu'aux fournisseurs de deuxièmes et troisièmes niveaux.
- Nous nous sommes assurés que certains de nos fournisseurs importants avaient adopté une politique d'achats responsables similaire à la nôtre.
- Dans le cadre de notre politique d'audit fournisseur, nous avons ajouté les considérations quant au travail forcé et au travail des enfants sur la grille d'évaluation.
- Nous avons continué à effectuer la revue diligente de nos fournisseurs, ainsi qu'à appliquer la charte dès la qualification de nouveaux fournisseurs.
- Nous avons formé le département des achats, des ressources humaines et la haute direction aux nouvelles exigences quant au travail forcé et au travail des enfants.

#### Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

##### Notre structure corporative

EPC Canada Explosives Ltd. est une entreprise constituée en 1970 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Issue du rachat par le groupe EPC, la société EPC Canada était auparavant connue sous le nom de Nordex Explosives Ltd. La société a son siège social au 4400-181 ST Bay, Toronto (Ontario) M5J 2T3, mais son bureau principal est au 6565 boul. Jean-XXIII, Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9, au Canada.

---

#### EPC Canada

6565 Boulevard Jean-XXIII  
Trois-Rivières, QC G9A 5C9  
Tél.: +1 819 412 2100  
Email: [info@epc-groupe.ca](mailto:info@epc-groupe.ca)





## EPC Canada

### Rapport 2024 en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

#### Nos activités

EPC Canada fabrique et vend des explosifs au Canada. EPC Canada offre également à ses clients Canadiens des services de consultation sur mesure, tels que la conception de plans de tir, de chargement d'explosifs, de profilage des fronts, de mesure de vibrations ou de service d'abattage global. Les clients d'EPC Canada sont des sociétés agissant dans les domaines des mines, des carrières et de la construction.

#### Nos chaînes d'approvisionnement

EPC Canada est responsable de façon indépendante de ses chaînes d'approvisionnement. Puisque les activités principales d'EPC Canada sont la fabrication et l'offre de services, la chaîne d'approvisionnement se limite principalement à ces catégories :

Catégorie	Description
Matières premières	Produits chimiques entrant dans la fabrication des explosifs
Biens échangés	Produits revendus et distribués par EPC Canada
Équipements de production	Équipements utilisés dans nos usines de fabrication
Équipements routiers	Véhicule achetés ou loués dans le cadre des opérations d'EPC Canada
Pièces de rechange	Pièces utilisées dans la réparation et l'entretien des équipements
Vêtements de travail	Équipement fourni aux employés, incluant, survêtements et bottes de sécurité
Autres biens	Équipement de bureau, informatique, etc.
Services de transport	Transport de matières premières et biens échangés
Service d'entreposage	Entreposage et manutention de nos produits
Services de construction	Construction d'installations
Services de réparation	Réparation des installations, d'équipements de production ou routier
Autres Services	Service de consultation, ou de tout autre ordre

## Politiques et processus de diligence raisonnable

#### Nos politiques d'approvisionnement corporative

La « Charte Achats Responsables d'EPC Groupe », qui s'applique à l'ensemble de nos opérations, vise à encadrer les règles générales de gouvernance et de gestion applicables aux processus d'approvisionnement, notre volonté étant que toute acquisition de bien ou de service soit entreprise dans le cadre d'une procédure concurrentielle qui répond à nos normes d'éthique. Nous croyons que d'avoir une politique uniformisée avec celle du Groupe EPC permettra plus de facilité à imposer certaines règles chez nos fournisseurs.

Un des principes directeurs de cette politique vise la sélection des fournisseurs et des partenaires d'affaires dont les pratiques doivent être alignées avec une démarche d'approvisionnement responsable. De l'énoncé même de cette politique, la sélection de tout fournisseur stratégique est basée sur une grille d'évaluation qui comprend plusieurs critères qualitatifs et quantitatifs, entre autres le respect par le fournisseur des exigences environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

Cette charte, tout comme notre code de bonnes pratiques, exigent la condamnation du travail forcé et du travail des enfants de la part non seulement d'EPC Canada, mais aussi de ses fournisseurs directs. Toujours selon ces politiques, ces fournisseurs doivent aussi exiger le même chose de leurs fournisseurs.

#### EPC Canada

6565 Boulevard Jean-XXIII  
Trois-Rivières, QC G9A 5C9  
Tél.: +1 819 412 2100  
Email: [info@epc-groupe.ca](mailto:info@epc-groupe.ca)





## EPC Canada

### Rapport 2024 en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

---

#### Notre code d'éthique

Le « Code de Bonnes Pratiques des Affaires » adopté par EPC Canada s'applique à tous les membres de notre personnel, dirigeants et membres du conseil d'administration, en plus des parties ayant une relation contractuelle avec nous. Ce code d'éthique vise à promouvoir la conduite socialement responsable, l'intégrité et la responsabilité d'entreprise.

Le code énonce les principes qui favorisent un milieu de travail sain et des pratiques commerciales loyales en vue de soutenir notre personnel dans une prise de décision éclairée. Nous exigeons que chaque membre du personnel fasse preuve d'honnêteté, d'intégrité et d'équité.

Conformément à notre code d'éthique, nous nous engageons à faire notre part pour prévenir l'exploitation des enfants et le travail forcé.

#### Détermination du risque de travail forcé ou de travail des enfants

##### Au sein des membres de notre personnel

Puisque la totalité de nos employés sont embauchés au Canada, EPC Canada est assujettie au projet de loi 19 (Loi sur l'encadrement du travail des enfants) au Québec et son équivalent Ontarien (Education Act, Occupational Health & Safety Act). Ces lois limitent à 14 ans l'âge minimal pour travailler dans une industrie, en plus de limiter l'horaire de travail. Nonobstant cette exigence réglementaire, le secteur d'activité dans lequel œuvre EPC Canada est tel qu'il serait risqué pour nos opérations d'embaucher des travailleurs n'ayant pas acquis un certain niveau de maturité. De plus, nous exigeons que tous nos employés aux opérations suivent des formations reliées à l'utilisation de matières dangereuses, formations qui seraient vraisemblablement plus difficiles de réussir par une personne d'âge mineur.

C'est pour toutes ces raisons qu'EPC Canada n'embauche que des individus d'âge majeur. Nous considérons donc que le risque de travail forcé ou de travail des enfants est négligeable au sein de notre personnel. Notre Conseil d'administration, ainsi que le service des ressources humaines, supervisent l'application de nos politiques en matière de ressources humaines. Nos processus de recrutement assurent la conformité aux normes en vigueur au Canada.

##### Au sein de nos chaînes d'approvisionnement

La plupart de nos approvisionnements de premier niveau sont effectués chez des fournisseurs opérant au Canada (91%), aux États-Unis (8%) et en France (1%). Tous ces pays possèdent déjà une loi limitant l'âge légal pour travailler à 14 ans (Québec : Loi sur l'encadrement du travail des enfants, Ontario : Education Act, États-Unis : Fair Labor Standards Act, France : Loi 2018-771 modifiant le Code du travail). Nous considérons donc que le risque d'un fournisseur contrevenant ces lois dans ces pays est relativement faible. Conséquemment, nous concentrerons nos efforts de dépistage chez nos fournisseurs indirects dont certains opèrent en Chine, en Inde, au Brésil et au Chili. À noter qu'il sera plus difficile de découvrir les fournisseurs de deuxièmes et troisièmes niveaux pour des articles telles les pièces de rechange par le fait que la relation avec ces fournisseurs est généralement plus opaque et relève parfois même du secret commercial.

---

#### EPC Canada

6565 Boulevard Jean-XXIII  
Trois-Rivières, QC G9A 5C9  
Tél.: +1 819 412 2100  
Email: [info@epc-groupe.ca](mailto:info@epc-groupe.ca)



## EPC Canada

### Rapport 2024 en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

---

## Mesures prises pour évaluer et gérer le risque identifié dans nos opérations et chaînes d'approvisionnement

### Clauses contractuelles

Tous nos fournisseurs directs importants ont reçu notre charte d'approvisionnement et connaissent nos attentes vis-à-vis leurs opérations, concernant entre autres le travail forcé et le travail des enfants. En 2024, nous exigerons leur adhésion explicite aux principes qui y sont annoncés et demanderons qu'ils fassent de même avec leurs fournisseurs. Nous exigerons aussi de nos fournisseurs canadiens qu'ils nous fassent parvenir leur rapport annuel en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. De plus, pour tout renouvellement de contrat, l'adhésion à la charte d'approvisionnement sera textuellement spécifiée et la charte sera ajoutée en annexe. Finalement, durant l'exercice financier en cours, EPC Canada tentera aussi de se lier contractuellement à l'ensemble de ses fournisseurs de matières premières et de biens échanges.

Pour les fournisseurs d'équipement de production ou d'équipement routiers, toute nouvelle acquisition sera assujettie à la charte d'approvisionnement.

Toutefois, il s'avère plus difficile d'obtenir des informations de fournisseurs de pièces de rechange avec lesquels nous n'avons aucun lien contractuel et pour lesquels EPC Canada ne représente qu'un client ponctuel. Nous devons poursuivre nos efforts pour obtenir plus de transparence de ces fournisseurs.

### Gestion de risque

Annuellement, EPC Canada procède à l'évaluation des différents risques dans toutes nos activités. Cette analyse inclura, dès 2024, une évaluation du risque de travail forcé ou du travail des enfants. Ces analyses de risque influencent directement les critères de sélection de nos fournisseurs. Conséquemment, les fournisseurs plus susceptibles d'effectuer du travail forcé ou du travail des enfants seront automatiquement pénalisés, à moins que des mesures de prévention ou de remédiation soient déjà en place.

### Audits et visites

Nous procédons à une revue diligente avant de qualifier un fournisseur. Cette revue diligente peut inclure, lorsque c'est approprié, une visite sur les lieux du fournisseur. La grille d'audit sera ajustée en 2024 pour spécifiquement sensibiliser l'auditeur au risque de travail forcé ou du travail des enfants. Quant aux audits effectués en 2023, aucun de ceux-ci ne nous a permis de suspecter l'utilisation de main d'œuvre juvénile ou forcée chez nos fournisseurs, même si ce sujet n'était pas expressément audité.

## Mesures de remédiation

Au cours du dernier exercice financier, nous n'avons pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pas eu à entreprendre de mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants.

Si nous identifions des instances de travail forcé dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement, nous considérerons des stratégies de remédiations appropriées en conformité avec les standards internationaux.

---

### EPC Canada

6565 Boulevard Jean-XXIII  
Trois-Rivières, QC G9A 5C9  
Tél.: +1 819 412 2100  
Email: [info@epc-groupe.ca](mailto:info@epc-groupe.ca)





## EPC Canada

### Rapport 2024 en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

---

#### Formation

Dans le cadre de nos initiatives de mobilisation des parties prenantes aux enjeux de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, nous souhaitons que les membres du personnel deviennent les plus fidèles ambassadeurs de notre démarche en développement durable. À cet effet, l'ensemble du personnel du service des achats et du service des ressources humaines a été formé et sensibilisé aux enjeux occasionnés par le travail forcé et le travail des enfants. Le comité de direction et la haute direction ont eux aussi reçus cette formation, afin qu'ils puissent aider dans cette lutte par leur rôle transversal. Les autres employés ont été informés de ces enjeux par voie d'une communication officialisant la position d'EPC Canada sur ces enjeux.


#### Évaluation de l'efficacité

EPC Canada a introduit certaines mesures au cours du dernier exercice financier visant à réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pas encore pris de mesures pour évaluer l'efficacité de ces actions.

#### Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration d'EPC Canada Explosives Ltd., conformément à l'alinéa 11(4)(a) de la Loi. Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je, soussigné, atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je confirme que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année stipulée.

J'ai le pouvoir de lier EPC Canada Explosives Ltd.

DocuSigned by:  
  
Par : \_\_\_\_\_  
8FD4A105C4C24CD...  
Nom complet : Ferdinand Bodenan  
Titre : Vice-Président Sénior EPC Canada Explosives Ltd.  
Date : 31 mai 2024

---

#### EPC Canada

6565 Boulevard Jean-XXIII  
Trois-Rivières, QC G9A 5C9  
Tél.: +1 819 412 2100  
Email: info@epc-groupe.ca

www.epc-groupe.ca

